

# 57.000 plaintes déposées en Europe depuis le RGPD

PROTECTION DES DONNÉES L'autorité belge reste inachevée et a du mal à tenir le rythme

► Les plaintes ont explosé en Europe depuis l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données.

► Toujours en transition, la Belgique n'arrive pas à suivre.

Après plus de six mois de mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD), les Européens ont largement fait usage des possibilités offertes par cette législation européenne renforcée. 57.000 plaintes ont été déposées auprès des autorités nationales dans l'UE depuis l'entrée en vigueur du RGPD. C'est ce que révèlent les chiffres que nous a transmis ce jeudi le comité européen de protection des données, sur base d'une photographie de la situation au 25 octobre.

S'y ajoutent 27.000 notifications de cas de violation des données à caractère personnel. Il s'agit ici d'entreprises qui se rendent compte par exemple d'une faille de sécurité grâce à laquelle des pirates ont pu avoir accès à des données d'utilisateurs. Depuis le RGPD, les entreprises ont maximum 72h pour en informer les autorités. Très récemment, Facebook a dû, par exemple, informer près de cinquante millions d'utilisateurs du fait que leur compte avait été piraté.

Le comité européen de protection des données prévient toutefois que ses chiffres ne sont pas nécessairement complets : ils ont été compilés sur base des données transmises volontairement par les États membres. Or, seuls 22 sur 28 se sont prêtés à l'exercice. Les plaintes ne couvrent pas celles déposées ailleurs que devant une autorité nationale de protection des données.

Les chiffres réunis auprès de huit pays européens par l'association EDRI (European Digital Rights) de son côté montrent quant à eux que le Royaume-Uni bat tous les records, avec 14.996 nouvelles plaintes et 5.992 notifications de la part d'entreprises (entre fin mai et le 25 septembre). L'Allemagne suit avec 6.555 plaintes. Un chiffre à prendre avec des pincettes puisque seuls cinq Länder allemands sur seize ont communiqué leurs statistiques.

Chez nous, les « dossiers de fond » (demandes d'informations, des dossiers de médiation, de plainte, ou encore de notifications de fuites de données) se sont envolés. « Fin septembre, le nombre de dossiers de fond était déjà plus élevé que le nombre total de dossiers de fonds ouverts en 2016 et 2017 », selon les documents préparés par l'ancienne commission belge de la vie privée à destination de la Chambre, en octobre dernier. La hausse manifeste intervenant évidemment depuis mai, le nombre de dossiers a quasi doublé, passant d'environ 2.600 à plus de 5.000.

Le graphique représentant les fuites de données est beaucoup plus marqué. En 2017, seules 25 notifications avaient été reçues. Cette année, elles sont déjà à 223, avec un clair pic dès mai 2018. L'autorité de protection des données explique qu'avant le RGPD,

seuls les opérateurs télécoms devaient se plier à cette obligation.

## La Belgique dépassée

« On a reçu une vingtaine de plaintes sur les Gafa, mais on n'est pas en première ligne. Ce sont des procédures conjointes avec d'autres pays, l'Irlande par exemple puisqu'elle est le siège européen » de Google ou encore de Facebook, nous explique Willem Debeuckelaere, président par intérim de l'autorité belge de protection des données. « On a environ 200 plaintes déposées que

l'on considère comme internes », ajoute-t-il, c'est-à-dire sur lesquelles la Belgique travaille seule. Certaines d'entre elles concernent Google et le « droit à l'oubli ». Ce dernier, antérieur au RGPD, consacre le droit des Européens à être déréférencés du moteur de recherche.

Les plaignants belges sont « presque tous des individus », précise Willem Debeuckelaere. Des plaintes que l'autorité belge a du mal à traiter parce qu'elle n'a pas fini sa transition vers une véritable autorité de protection des données. Elle attend que la Chambre valide une procédure intermédiaire pour lui permettre de travailler (voir par ailleurs).

« On va essayer de traiter ces plaintes parce que les gens attendent. Cela fait presque six mois et ils ne voient aucun progrès, c'est quand même difficilement acceptable », conclut le président de l'autorité belge. ■

ELODIE LAMER

## LES CHIFFRES

# 27.000

violations ou fuites des données ont été notifiées aux autorités. En Belgique, près de 5.000 dossiers en cours.

E.L.R

# **l'expert** La Belgique « sauve les meubles »

L'ancienne commission de la vie privée a encore du mal à quitter ses vieux habits et à s'émanciper vers la véritable autorité de protection des données que l'Union européenne attendait pour le 25 mai dernier, avec l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD).

« *Je sauve les meubles* », explique Willem Debeuckelaere. Le problème est que cinq directeurs qui devaient être nommés pour entrer en fonction le 25 mai ne l'ont toujours pas été. Les candidats ont dû passer un triple examen linguistique : français, néerlandais et anglais.

## **Un examen linguistique repousseur**

Selon Willem Debeuckelaere, les dix personnes qui ont réussi la triple épreuve linguistique ont été informées du fait qu'elles devraient également se soumettre à un examen d'allemand.

Or, le niveau requis à la lecture est le niveau C1, soit un niveau élevé de maîtrise. Willem Debeuckelaere, lui-même candidat (à un autre poste qu'à sa propre succession), considère qu'il n'a pas ce niveau et ne passera pas l'examen, nous a-t-il expliqué.

Parmi les neuf autres candidats, trois francophones, dont une collaboratrice du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la mer du Nord, Philippe De Backer, mais également quatre actuels ou anciens de l'autorité belge de protection des données.

Quant au président de la Chambre, Siegfried Bracke, il a justifié ce retard récemment au Tjyd en expliquant qu'un des cinq directeurs devait parler l'allemand et qu'une personne avait réussi cet examen mais échoué en anglais.

Willem Debeuckelaere a finalement demandé une adaptation des cadres

organique et linguistique de son institution, justifiant cette demande par l'augmentation de la charge de travail que connaît l'institution depuis l'entrée en vigueur du RGPD.

Elle a jusqu'ici évalué les forces en présence et réparti le travail entre les personnes encore disponibles, mais toutes n'ont apparemment pas les compétences requises pour assumer les fonctions connexes.

L'adaptation des cadres permettrait à l'autorité d'aller puiser des forces dans sa réserve de recrutement. La modification requise doit en principe être votée le 20 novembre à la Chambre. « *Je dois faire le travail de cinq directeurs. C'est impossible* », dit Debeuckelaere. Mais il y a aussi un aspect surréaliste. « *Si je prends une décision comme inspecteur général et qu'il y a un recours interne qui est déposé contre cette décision, avec ma casquette de président de la chambre de contentieux, je dois rendre un jugement sur ce recours. C'est complètement dingue* ». ■

E.Lr.